

On déclare dans ces milieux

15-12-2021

Il n'est pas exact, comme l'a annoncé une agence étrangère, que la France revendique une tête de pont " pour sa sécurité " sur la rive droite du Rhin, et encore moins que cette question doive être l'une des premières examinées au cours des conversations tripartites qui vont s'ouvrir à Londres le 19 février.

On rappelle à ce sujet, dans les milieux informés, les termes dans lesquels M. Georges Bidault, à la conférence de Moscou, le 11 avril 1947, évoquait la nécessité de " quelques rectifications de détail de la frontière franco-allemande là où elle donne lieu à des contestations locales ". Loin d'invoquer des motifs stratégiques de sécurité, M. Georges Bidault précisait : " Il en est ainsi en particulier le long du Rhin, où certaines communes ont conservé des propriétés de part et d'autre de la frontière ; il en est ainsi également en ce qui concerne le port fluvial de Kehl, qui constitue le complément naturel du port de Strasbourg. " On déclare dans ces milieux qu'il est en tout cas prématuré d'envisager que cette question soit soulevée à l'occasion des conversations tripartites de Londres.

Le Monde, 13 février 1948

Jean-Jacques Salomon

palio@editionsdupalio.fr